

**COMMUNE DE PERS-JUSSY**

**1825 route de Reignier**

**74930 PERS-JUSSY**

**Tél. 04.50.94.40.79 / Fax : 04.50.94.47.64 / Mail : [mairie-de-pers-jussy@wanadoo.fr](mailto:mairie-de-pers-jussy@wanadoo.fr)**

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 24.11.2016**

**Etaient présents** : tous les membres du Conseil Municipal, sauf Mesdames Sylvie ROSSET, Fabienne CHEVALLIER-COPPEL, Christine PEILLEX, et Messieurs Roland LAVERRIERE, David DE VITO et Fabrice DECARROUX excusés.

Monsieur Denis DUPANLOUP a été nommé secrétaire.

**Le Conseil Municipal** :

- Approuve le PV du Conseil Municipal du 20/10/2016 ;
- Ecoute :
  - Monsieur Mathieu CHASTEL, directeur du service enfance et jeunesse de la commune depuis le 16 août, qui précise ses nouvelles activités et son organisation au sein du périscolaire ;
  - Monsieur Thomas MARTIN, responsable des zones humides chez ASTER (Conservatoire des espaces naturels de Haute-Savoie), qui présente les actions de la phase 2 du projet du plateau des Bornes à mener sur les 3 ans à venir ; le Conseil Municipal délibérera en décembre prochain quant au choix des actions ;
  - Madame Béatrice COLLOUD, architecte, qui présente le projet de construction de l'école de musique sur le site de l'ancienne salle paroissiale ;
- Autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès de la Préfecture dans le cadre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) pour le projet école de musique ;
- Vote les subventions suivantes :

- Institut Guillaume Belluard pour 2 élèves de Pers-Jussy	100,00 €
- MFR de Mozas pour 1 élève de Pers-Jussy	50,00 €
- Collège la Pierre aux Fées Reignier pour voyage scolaire (9 élèves)	225,00 €
- Les Amis des Sentiers	100,00 €
- Décide d'effectuer le virement de crédits suivant au budget primitif 2016 :

Fonctionnement - Dépenses :	
Cpte 6574 : subv. de fonctionnement aux associations, augmentation de	350,00 €
Cpte 022 : dépenses imprévues, diminution de	350,00 €
- Approuve les devis suivants :

- Magestia (informatique pour la mairie )	7 678,80 € TTC
- G.J.M. (réfection d'un muret au Chef-Lieu)	3 360,00 € TTC
- G.J.M. (réfection d'un muret au pont de Vuret)	4 608,00 € TTC
- Vachoux (2 panneaux police)	206,74 € TTC
- Accepte le nouveau tableau prévisionnel des annuités pour les travaux de renforcement électrique du Crétêt avec un taux de 0,92 % au lieu de 2,72 % ;

- Autorise Monsieur le Maire à renouveler une convention de mandat avec PLS ADIL 74 (fichier départemental des demandeurs de logements locatifs sociaux) pour la gestion des dossiers en 2017 ;
- Modifie le régime des astreintes des employés communaux ;
- Fixe la prochaine réunion du Conseil Municipal au jeudi 15 décembre 2016 à 19 heures.